

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2015

Le dix-sept octobre deux mil quinze à 11 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Juigné-sur-Sarthe se sont réunis en séance publique sous la présidence de M. Daniel CHEVALIER, Maire, sur convocation en date du 10 octobre 2015.

Etaient présents : MM. Daniel CHEVALIER, Maire, Claire GUERINEAU, 1^{ère} Adjointe, Claude FOURNIER, 2^{ème} Adjoint, Jean-Luc BERGER, 4^{ème} Adjoint, Liliane ELY, Laurence GIRARD, Laurence BATAILLE, Jean-Michel MALFROY, Carole BOUTET, Nathalie LEC'HVIEN, Bruno LOUATRON.

Etaient absents et excusés : MM. Christophe TOUCHET, 3^{ème} Adjoint, Jérôme COUDREUSE, Guy de DURFORT, Violaine FORTIN.

Attribution du marché d'aménagement d'un accotement sur la RD n°22 « La Côte »

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire rappelant le principe du projet d'aménagement d'un accotement dans « La Côte » le long de la Route Départementale n°22 estimé à 56.580 € HT (67.896 € TTC),

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le rapport d'analyse des offres établi le 15 octobre 2015 par les services techniques de la Communauté de Communes de Sablé,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2015 de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- décide de retenir l'offre de l'entreprise **COLAS** pour un montant de travaux de **39.592,86 € HT (47.511,43 € TTC)** ;
- d'autoriser le Maire ou son adjoint délégué à signer le marché et les pièces annexées ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Restructuration de l'école publique : Avenants au marché

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le marché conclu avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2015 pour l'opération de restructuration de l'école publique,

Vu les conclusions de la commission d'appel d'offres du 17 octobre 2015,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2015 de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- décide de conclure les avenants d'augmentation ci-après détaillés avec les entreprises suivantes dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée,

➤ *Lot n°6 : Menuiseries bois – Aménagements intérieurs*
Attributaire : **SAS PELE**

Montant du marché initial : 15.331,08 € HT

Montant de l'avenant n°1 : 1.224,65 € HT

Nouveau montant du marché : 16.555,73 € HT

- Lot n°11 : VRD – Aménagement des espaces verts
Attributaire : **SARL SEPTP**

Montant du marché initial : 6.128 € HT

Montant de l'avenant n°1 : 2.080,40 € HT

Nouveau montant du marché : 8.208,40 € HT

- d'autoriser le Maire ou son adjoint délégué à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Questions diverses

↳ Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal au repas des Anciens qui aura lieu le mercredi 11 novembre prochain à la Salle des Fêtes. La participation des conseillers est fixée à 5 €, les conjointes ou conjoints réglant, quant à eux, le prix du repas de 35 €. Le repas sera précédé d'un hommage aux morts de la Grande Guerre devant le Monument aux Morts à 11h45. Monsieur LOUATRON profitera de cette occasion pour présenter les soldats juignéens tombés en 1915.

↳ Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réfléchir avant la prochaine réunion du 6 novembre au nom qui pourrait être donné à l'école en vue de l'inauguration des travaux qui se déroulera le samedi 19 décembre 2015.

↳ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Loi portant nouvelle organisation des territoires de la République dite « Loi NOTRE » prévoit que chaque communauté de communes devra établir un schéma de mutualisation au 31 décembre 2015. La Communauté de Communes de Sablé est très avancée puisque elles intègrent de nombreuses compétences et par conséquent, mutualisent les moyens humains et techniques. Cependant, une réflexion doit être menée afin de pousser encore plus loin cette mutualisation. Les délais paraissent très courts car le débat vient seulement d'être lancé au sein de l'intercommunalité et nécessitent des échanges nombreux entre communes et intercommunalité compte tenu des enjeux.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h45.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 6 novembre 2015 à 20 heures.

Daniel CHEVALIER

Claire GUERINEAU

Claude FOURNIER

Christophe TOUCHET
Absent

Jean-Luc BERGER

Liliane ELY

Laurence GIRARD

Laurence BATAILLE

Jean-Michel MALFROY

Carole BOUTET

Guy de DURFORT
Absent

Jérôme COUDREUSE
Absent

Violaine FORTIN
Absente

Nathalie LEC'HVIEN

Bruno LOUATRON

